

Droit et économie

- L'enseignement du droit et de l'économie est essentiel dans la formation des élèves de la série Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG). Il poursuit deux objectifs :
 - former des citoyens conscients des règles et des mécanismes juridiques qui régissent le fonctionnement de la société et les rapports entre les personnes ainsi que les enjeux économiques, sociaux et environnementaux liés à la croissance et au développement ;
 - favoriser des poursuites d'études après le baccalauréat où ces disciplines et les méthodologies qu'elles supposent, occupent une place importante.
- Le droit et l'économie sont des disciplines exigeantes qui reposent sur l'analyse de documents complexes (arrêts, données statistiques, articles scientifiques ou d'auteurs, etc.) et nécessitent un travail personnel important. Ils développent les compétences méthodologiques des élèves, leurs capacités d'analyse, de synthèse, d'écoute et de dialogue.
- Des liens sont établis avec le programme d'enseignement moral et civique et de sciences économiques et sociales de classe de seconde. Il convient par ailleurs de souligner que la maîtrise de la langue écrite et orale est une compétence fondamentale, vecteur de l'apprentissage des élèves en droit et en économie comme dans les autres disciplines.
- En classe de terminale, une heure de cours dédiée à la méthodologie est ajoutée pour mieux préparer les élèves à l'épreuve finale.

ÉVALUATION :

- contrôle continu : les notes obtenues tout au long des années de formation sont intégrées dans le contrôle continu.
- à l'écrit : mi-mars en classe de terminale. Épreuve d'une durée de 4h. Coefficient 16.
- à l'oral : en fin d'année de terminale. Cet enseignement de spécialité est intégré dans l'épreuve terminale orale (dite « Grand oral »).